



Remboursement doublé en 2012 mutuelle MGEN

Par **Claire28**, le **25/11/2016** à **15:57**

Bonjour,

J'ai un petit souci avec la MGEN.

Je ne suis plus sous sa mutuelle depuis fin 2012.

En septembre 2014, je reçois un courrier me présentant en trop perçu pour un remboursement datant de 15/06/2012, j'aurais été remboursée 2 fois pour un soin.

Avec les ISSR je ne me suis pas du tout aperçue de cela (et je ne fais pas beaucoup ma comptabilité, il faut l'avouer...)

Bref, ce 1er courrier me demande juste de rembourser, sans info supplémentaire... Ne voulant pas payer sans preuve, j'attendais une relance avec un peu plus d'explications... Et ne la voyant pas arriver, j'ai oublié...

Il y a une semaine (le 18 novembre 2016), je reçois un recommandé avec une mise en demeure de payer cette somme... On me parle de précédentS courrierS, je n'en ai reçu qu'un il y a plus de 2 ans, et on me parle d'une succession de quelqu'un (vu la somme et ne connaissant pas cette personne j'en déduis que c'est un opticien)...

Je suis assez en colère contre eux et leur gestion... Font ils leur comptabilité tous les 2 ans?!

Je me demandais si j'étais obligée de payer cette somme ou si cela pouvait passer grâce à un délai de prescription?

Je vous remercie